

Séance du jeudi 31 mars 2005

L'an deux mil cinq, le trente et un mars, à 20 h 30 les membres du Conseil Municipal de la commune de Courcelles-Sapicourt se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L2121-10 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Président : Jean-Claude LAMPE.

Présents : Denis RONSEAUX, Patrick DAHLEM, Honorine BACARISSE, Pierre CARRE, Philippe LEVEAUX, Jacky LESUEUR, Marc DEBRIGODE, Gérald MABILE.

Absents : Christian CHAZAL, Fabrice PROBST.

Secrétaire de séance : Patrick DAHLEM

1 – BUDGET PRIMITIF 2005.

Monsieur le Maire fait lecture de l'état de notification des 4 taxes d'imposition de l'année 2005. Il propose une augmentation des taux. Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve une augmentation et décide les taux suivants.

Délibération n° 05/2005 Vote des 4 taxes.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

D'augmenter les taux des 3 taxes suivantes pour l'année 2005, à savoir :

- Taxe habitation 12.75 % produit correspondant 24658 euros
- Taxe foncier bâti 19.50 % produit correspondant 19714 euros
- Taxe foncier NB 17 % produit correspondant 3281 euros

De laisser le taux de la taxe professionnel pour l'année 2005 identique à celui de l'année 2004, à savoir :

- Taxe professionnelle 9 % produit correspondant 1260 euros
- soit un produit correspondant 48 913 euros**

Délibération n° 06/2005 Vote des subventions 2005.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

De verser les subventions suivantes sur l'année 2005 :

A.D.M.R	115 euros
COMITE DES FETES	830 euros
COURCELLES DE FRANCE	30 euros
MYOPATHIE	30 euros
VESLARDANNES	30 euros

Charge le Maire de signer toutes les pièces administratives et comptables liées à cette délibération.

Délibération n° 07/2005 Achat d'un ordinateur et de panneaux de voirie.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité,**

L'achat d'un nouvel ordinateur, achat imputé au compte 2183 sur le budget primitif 2005.

L'achat de panneaux de voirie, achat imputé au compte 2184 sur le budget primitif 2005.

Charge le Maire de signer toutes les pièces administratives et comptables liées à cette délibération.

2 – TERRAIN RUE DE BURY (RONDOT Laurent).

Monsieur et Madame RONDOT, souhaitent toujours acquérir une partie de parcelle appartenant à la commune, située au lieu-dit « le Village » n° 338. Le Conseil Municipal ne voit pas d'objection à cette vente. De plus la propriétaire de la parcelle n° 315 qui jouxte la 338 souhaite vendre la totalité de son terrain, Monsieur et Madame RONDOT sont acquéreurs d'une partie, et la commune de l'autre. Les délibérations liées à ce projet seront prises ultérieurement.

3 – QUESTIONS DIVERSES.

Problème ruelle Vantelet : *Le chemin desservant les propriétés de HOT Georges et RONSEAUX André ne se trouve pas en alignement des bornes existantes. Un courrier sera adressé à Monsieur HOT afin d'obtenir le plan de bornage de sa propriété.*

Micheline RONSEAUX : *Madame RONSEAUX a déposé une déclaration de travaux, afin d'édifier un mur dans le chemin de Vantelet. Madame RONSEAUX est consciente que ce mur sera démonté en cas d'élargissement dudit chemin.*

Talus GANTIER : *Monsieur GANTIER, propriétaire de la parcelle située derrière le terrain de tennis a décaissé le talus afin de réaliser la construction de ses quatre pavillons. Le talus est à présent très abrupt. Un courrier lui sera envoyé afin de dégager toute responsabilité de la commune en cas d'éboulement.*